

Rapport du jury

Concours externe et interne de technicien territorial – Session 2022

Spécialités : « Bâtiments, génie civil », « Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration », « Espaces verts et naturels », « Ingénierie, informatique et systèmes d'information » et « Services et intervention techniques »

ORGANISATEUR : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Les concours externe et interne de technicien territorial ont été ouverts au titre de l'année 2022, par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, dans les spécialités « bâtiments, génie civil », « prévention et gestion des risques, hygiène, restauration », « espaces verts et naturels », « ingénierie, informatique et systèmes d'information » et « services et intervention techniques ».

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde a organisé les concours en partenariat avec les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine.

➔ 164 postes étaient à pourvoir, ainsi répartis :

Spécialités	Concours externe	Concours interne	Total
Bâtiments, génie civil	25	25	50
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	15	15	30
Espaces verts et naturels	15	15	30
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	12	12	24
Services et intervention techniques	15	15	30
Total	82	82	164

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

Immeuble HORIOPOLIS - 25 rue du Cardinal Richaud - CS 10019 - 33049 Bordeaux cedex

Téléphone : 05 56 11 94 30

cdg33@cdg33.fr – www.cdg33.fr



1) Calendrier :

Période d'inscriptions	Du 5 octobre 2021 au 10 novembre 2021
Date de limite de dépôt des dossiers	Le 18 novembre 2021
Epreuve d'admissibilité	Le 14 avril 2022
Jury d'admissibilité	Le 23 juin 2022
2 ^{ème} jury d'admissibilité	Le 25 juillet 2022
Epreuves d'admission	Du 12 au 15 septembre 2022
Jury d'admission	Le 11 octobre 2022

2) Les conditions particulières d'accès :

a) Concours externe

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau 4 (anciennement niveau IV) sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.

b) Concours interne

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa.

En outre, ils doivent être en position d'activité le jour de la clôture des inscriptions au concours.

3) Les candidats :

1024 candidats se sont inscrits :

- 409 en externe
- 615 en interne

1003 candidats sont admis à concourir :

- 402 en externe
- 601 en interne

En externe, par spécialité, la répartition était la suivante :

- 81 candidats en « Bâtiments, génie civil » (20,15 %)
- 108 candidats en « Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration » (26,87 %)
- 94 candidats en « Espaces verts, espaces naturels » (23,38 %)
- 60 candidats en « Ingénierie, informatique et systèmes d'information » (14,93 %)
- 59 candidats en « Services et intervention techniques » (14,67 %)

En interne, par spécialité, la répartition était la suivante :

- 73 candidats en « Bâtiments, génie civil » (12,15 %)
- 190 candidats en « Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration » (31,61 %)
- 120 candidats en « Espaces verts, espaces naturels » (19,97 %)
- 77 candidats en « Ingénierie, informatique et systèmes d'information » (12,81 %)
- 141 candidats en « Services et intervention techniques » (23,46 %)

17 candidats sont refusés à concourir :

- 5 en externe
- 12 en interne

a) Concours externe

5 candidats ont été refusés à concourir : 1 hors délais, 1 dossier non conforme et 3 décisions défavorables de la commission d'équivalence de diplômes.

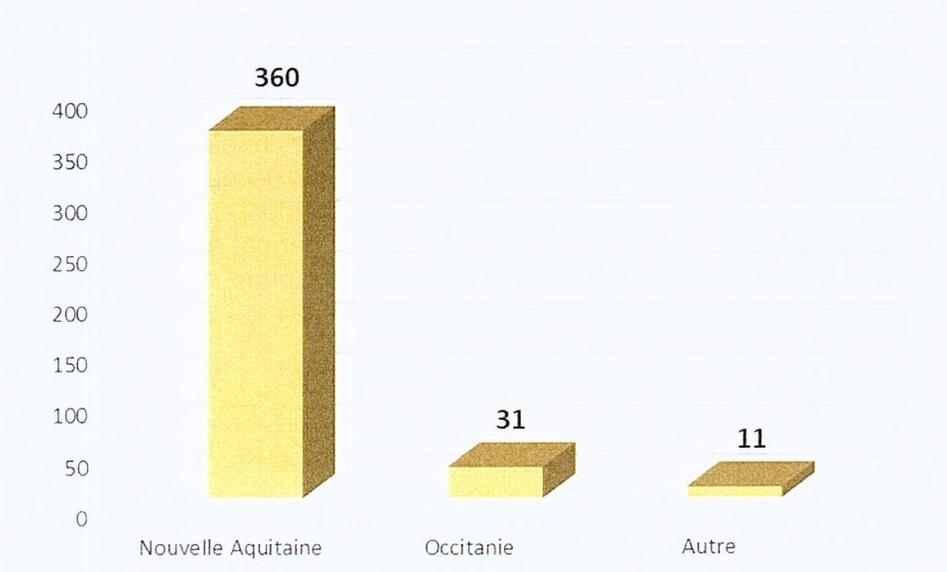
67 dossiers ont été renvoyés vers la commission d'équivalence de diplôme.

5 candidats ont transmis une réponse favorable de la commission d'équivalence de diplômes.

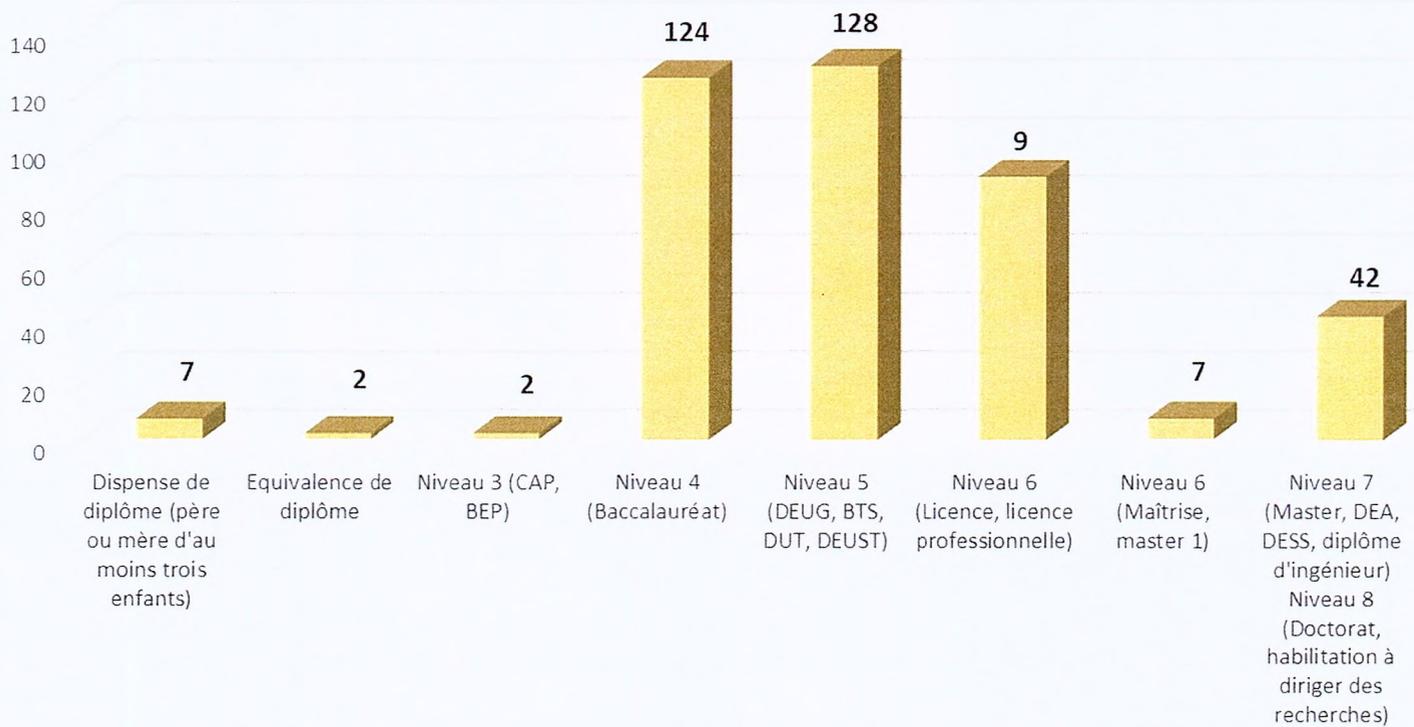
7 candidats ont été admis à concourir car ils présentaient une dispense de diplôme père/mère de trois enfants.

- **Répartition des candidats externes admis à concourir**

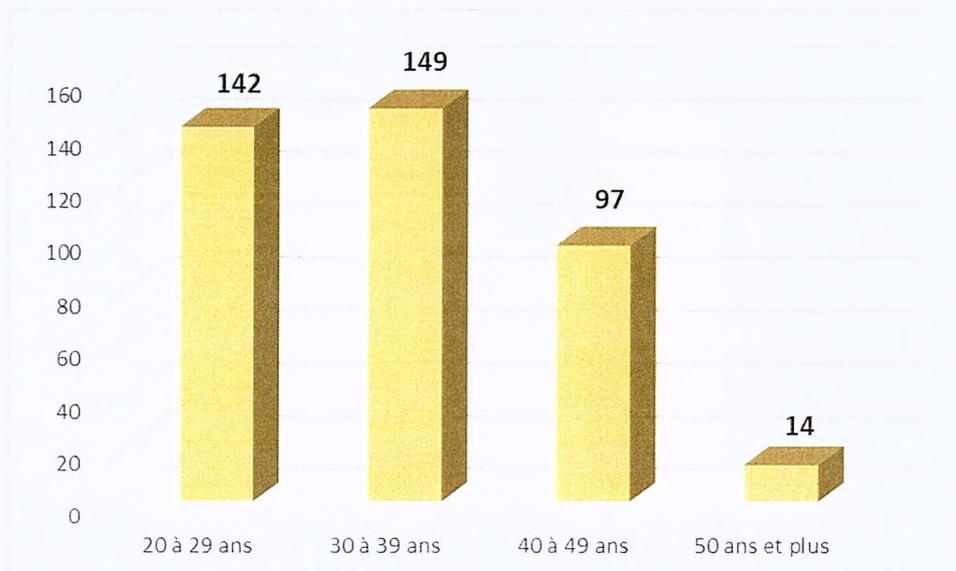
✓ **par région :**



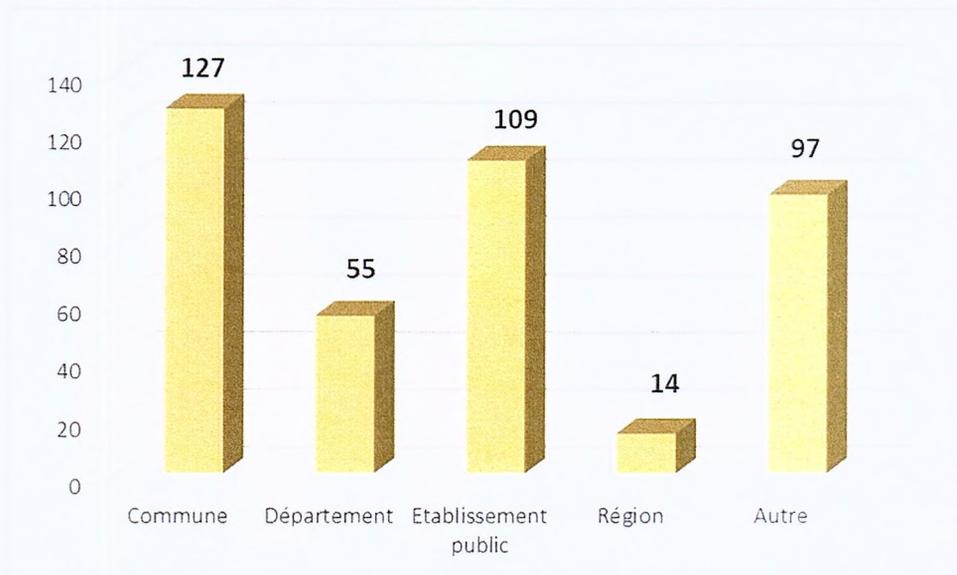
✓ par niveau d'études :



✓ par tranches d'âges :



✓ par situation professionnelle :

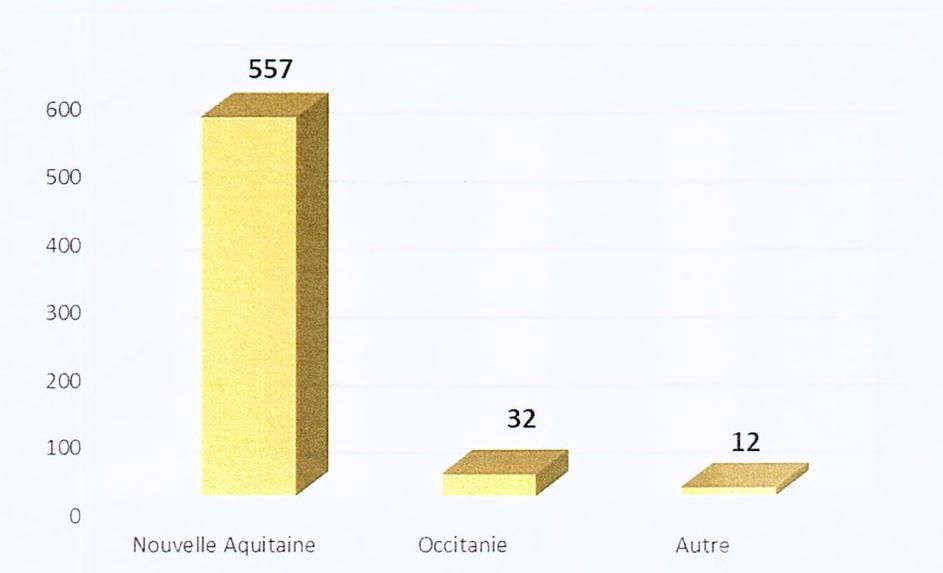


b) Concours interne

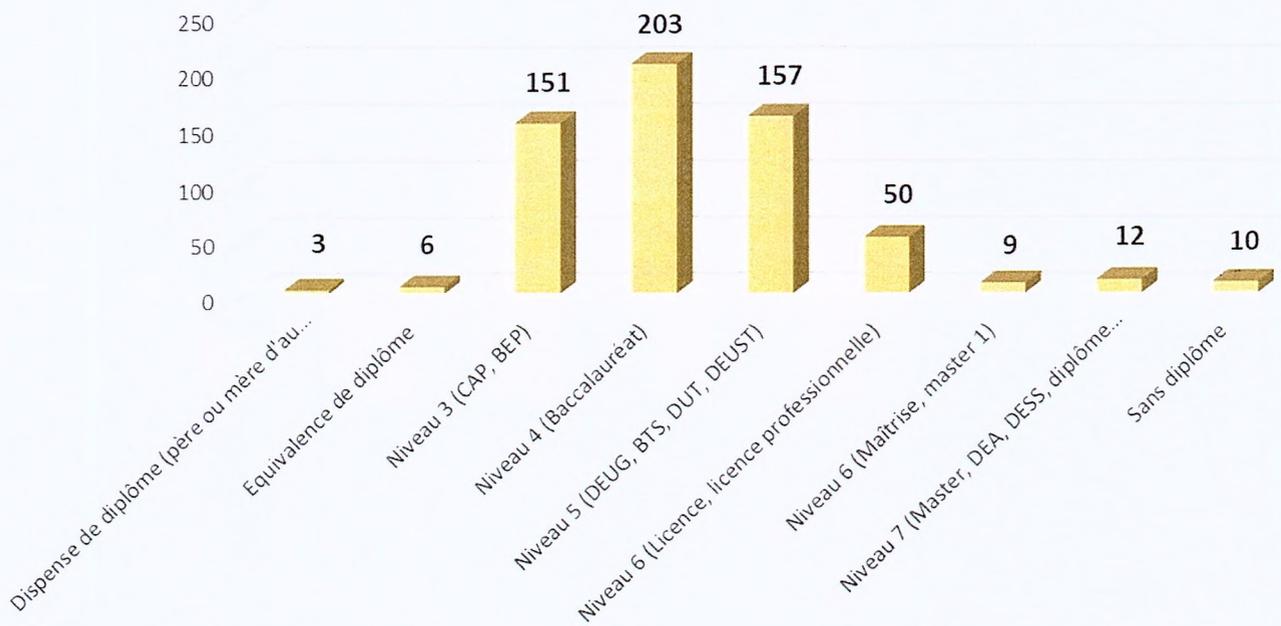
12 candidats ont été refusés à concourir : 2 hors délais, 4 dossiers non-conformes, 4 conditions d'ancienneté non requises et 2 dossiers incomplets après la première épreuve.

• Répartition des candidats internes admis à concourir

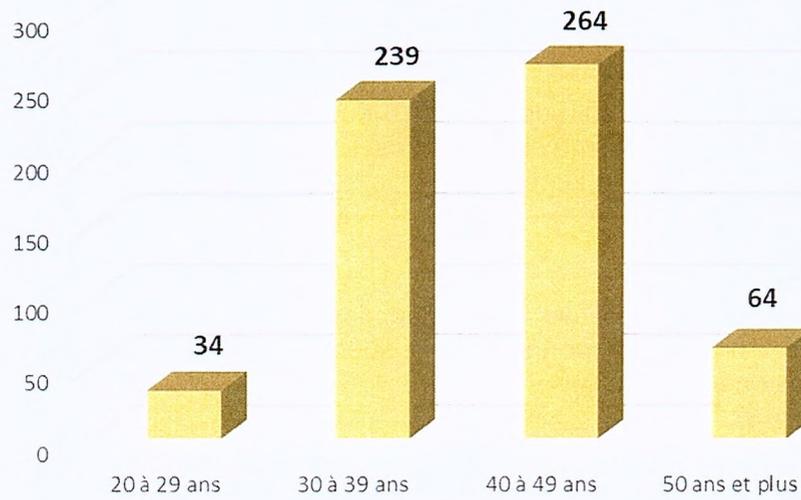
✓ par région :



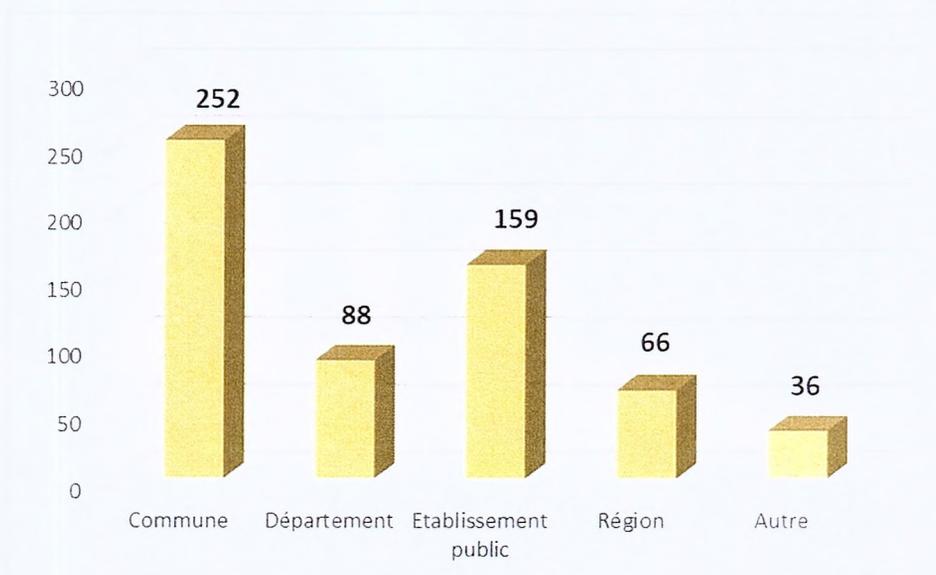
✓ par niveau d'études :



✓ par tranches d'âges :



✓ **par situation professionnelle :**



4) Le jury :

Le jury du concours externe et interne comprenait 12 membres, répartis à parts égales entre élus locaux, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées.

5) Les épreuves d'admissibilité :

a) Déroulement

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées le jeudi 14 avril 2022 au Parc des Expositions, Palais 2 l'Atlantique à Bordeaux, ainsi qu'au Parc des Expositions, hall Ossau à Pau et au Parc des expositions, Espace Bruxerolles à Limoges.

b) Contenu

Pour le concours externe : l'épreuve écrite d'admissibilité consiste en la réponse à des questions techniques à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : trois heures ; coefficient 1).

Pour le concours interne : l'épreuve écrite d'admissibilité consiste en l'élaboration d'un rapport technique rédigé à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : trois heures ; coefficient 1).

c) Présence

277 candidats se sont présentés aux épreuves du concours externe, 440 candidats se sont présentés aux épreuves du concours interne.

Ceci se traduit par des taux d'absentéisme respectivement de 31 % en externe, 26,8 % en interne.

d) Résultats

Epreuves	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Externe : Questions techniques	8,54	17	0	26
Services et intervention techniques	6,47	12,25	0	10
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	8,03	15,38	3,20	6
Espaces verts et naturels	8,35	15	2,25	5
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	9,94	17	4,25	3
Bâtiments, génie civil	9,15	13	3,25	2
Interne : Rapport technique	8,69	17,5	0	73
Services et intervention techniques	8,82	16	0	15
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	10,27	15,75	4	4
Espaces verts et naturels	7,60	15,75	1,50	27
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	9,77	17,50	1,75	16
Bâtiments, génie civil	6,60	12	0	11

6) Le jury d'admissibilité :

A l'issue des épreuves d'admissibilité, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admissibles.

a) Le concours externe

Spécialités	Postes ouverts	Seuil d'admissibilité	Nombre d'admissibles
Bâtiments, génie civil	25	9,5/20	25
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	15	11,5/20	23
Espaces verts et naturels	15	10,25/20	18
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	12	9,75/20	13
Services et intervention techniques	15	10/20	5
Total	82		84

29,6 % des candidats présents au concours externe ont été déclarés admissibles.
26 candidats ont reçu une note éliminatoire, inférieure à 5/20 à l'épreuve écrite.

b) Le concours interne

Spécialités	Postes ouverts	Seuil d'admissibilité	Nombre d'admissibles
Bâtiments, génie civil	25	9,5/20	7
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	15	13,75/20	23
Espaces verts et naturels	15	10/20	27
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	12	9,5/20	30
Services et intervention techniques	15	10/20	39
Total	82		126

28,6 % des candidats présents au concours interne ont été déclarés admissibles.
73 candidats ont reçu une note éliminatoire, inférieure à 5/20 à l'épreuve écrite.

Malgré les consignes données oralement et précisées sur le règlement interne du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde et sur le sujet, 3 copies ont été écartées du processus de sélection comprenant des signes distinctifs : utilisation de deux stylos à encre de couleurs différentes alors que seul l'usage d'un stylo à encre soit noire, soit bleue était autorisé ; utilisation d'une couleur autre que le noire ou le bleue, indication du nom et prénom.

7) L'épreuve d'admission :

a) Déroulement

Les épreuves d'admission se sont déroulées du lundi 12 au jeudi 15 septembre 2022 au CDG33.

Le jury était réparti en 5 sous-jury de 3 membres : un élu local, un fonctionnaire territorial et une personnalité qualifiée. Des correcteurs oraux sont venus compléter ses sous-jurys.

b) Contenu

Pour le concours externe, l'épreuve d'admission se compose d'un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat (durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

Pour le concours interne, l'épreuve d'admission se compose d'un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat (durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

c) Présence

82 candidats se sont présentés aux épreuves du concours externe, 122 candidats se sont présentés aux épreuves du concours interne.

Ceci se traduit par des taux d'absentéisme respectivement de 2,4 % en externe, 3,2 % en interne.

d) Résultats

Epreuves	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Entretien avec le jury (Concours externe)	11,64	19	4	4
Services et intervention techniques	12,38	19	7	
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	11,92	14	7	
Espaces verts et naturels	13,67	18	9	
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	12,20	18	8	
Bâtiments, génie civil	9,48	17	4	4
Entretien avec le jury (Concours interne)	12,63	18,5	4	2
Services et intervention techniques	11,92	18,50	7	
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	12,78	17	8	
Espaces verts et naturels	13,85	17	8	
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	12,59	18	4	1
Bâtiments, génie civil	11,14	18	4	1

8) Le jury d'admission :

A l'issue des épreuves d'admission, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admis.

- a) Pour le concours externe, 49 candidats sont admis. Le seuil d'admission retenu par spécialité est le suivant :
- Bâtiments, génie civil : 21 points, soit 10,5/20
 - Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration : 24,5 points, soit 12,25/20
 - Espaces verts et naturels : 24 points, soit 12/20
 - Ingénierie, informatique et systèmes d'information : 21,45 points, soit 10,73/20
 - Services et intervention techniques : 21,25 points, soit 10,63/20
- b) Pour le concours interne, 74 candidats sont admis. Le seuil d'admission retenu par spécialité est le suivant :
- Bâtiments, génie civil : 21 points, soit 10,5/20
 - Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration : 26 points, soit 13/20
 - Espaces verts et naturels : 27 points, soit 13,5/20
 - Ingénierie, informatique et systèmes d'information : 24,5 points, soit 12,25/20
 - Services et intervention techniques : 23 points, soit 11,5/20

9) Statistiques :

Spécialités ou voie d'accès	Admis à concourir		Présents aux épreuves d'admissibilité		Seuil d'admissibilité		Candidats admissibles	
	2020	2022	2020	2022	2020	2022	2020	2022
Externe Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration	182	108	91	74	11/20	11,5/20	57	23
Externe Ingénierie, informatique et systèmes d'information	95	60	44	43	10/20	9,75/20	16	13
Externe Bâtiments, génie civil		81		53		9,5/20		25
Externe Espaces verts et naturels		94		64		10,25/20		18
Externe Services et intervention technique		59		37		10/20		5
Interne Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration	234	190	118	137	10/20	13,75/20	35	23
Interne Ingénierie, informatique et systèmes d'information	118	77	73	47	10/20	9,5/20	25	30
Interne Bâtiments, génie civil		73		51		9,5/20		7
Interne Espaces verts et naturels		120		100		10/20		27
Interne Services et intervention technique		141		103		10/20		39

Spécialités ou voie d'accès	Candidats présents à l'épreuve d'admission		Seuil d'admission		Candidats admis	
	2020	2022	2020	2022	2020	2022
Externe Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration	56	20	13/20	12,25/20	17	11
Externe Ingénierie, informatique et systèmes d'information	16	12	10,5/20	10,73/20	11	9
Externe Bâtiments, génie civil		25		10,5/20		12
Externe Espaces verts et naturels		18		12/20		14
Externe Services et intervention technique		4		10,63		3
Interne Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration	35	22	12,75/20	13/20	27	16
Interne Ingénierie, informatique et systèmes d'information	25	29	11,75/20	12,25/20	14	15
Interne Bâtiments, génie civil		7		10,5/20		4
Interne Espaces verts et naturels		27		13,5/20		16
Interne Services et intervention technique		37		11,5/20		23

10) Remerciements :

Les membres du jury expriment leur entière satisfaction quant à la qualité de l'organisation des concours et remercient les différents partenaires, de tous les moyens mis à disposition pour la réalisation des épreuves dans les meilleures conditions.

Le Président du jury remercie les membres du jury, le personnel du service concours et examens professionnels pour leur investissement, leur disponibilité, qui ont permis le bon déroulement de ces concours.

Le Président du Jury,



M. Christophe DUPRAT

□ □ □ □